

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENTN^{os} 4358 à 4367présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 10

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« repose sur un motif économique, est prononcé selon les modalités d'un licenciement individuel »

les mots :

« est prononcé selon les modalités du licenciement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	4358	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	4359	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	4360	de	M.	François ASENSI
Adt n°	4361	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	4362	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	4363	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	4364	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	4365	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	4366	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	4367	de	M.	André CHASSAIGNE